



12 AVENUE DU NOYER A LA MALICE,
95380 LOUVRES
Tél : 01 39 92 87 88
<https://www.esimove.com/>



**Entrepôt stockage à
Puisseux-en-France (95)**
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE
Septembre 2023

PJ20 – Sensibilité environnementale



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr

1. PARC NATUREL REGIONAL	3
2. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE POUR LA FAUNE ET LA FLORE	4
2.1 ZNIEFF type 1.....	5
2.2 ZNIEFF type 2.....	5
3. AUTRES MILIEUX NATURELS	6
3.1 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.	6
3.2 Arrêté de protection de biotope.	7
3.3 Forêt de protection.....	8
3.4 Réserve naturelle régionale.....	8
4. RECAPITULATIF DES AUTRES MILIEUX NATURELS AUX ABORDS DU SITE.	9
5. CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	10
5.1 Le schéma régional de cohérence écologique	10
5.2 Continuité écologique sur le site	10
6. ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES	11
6.1 Les objectifs.....	11
6.2 Équilibres biologiques sur le site	11



1. Parc naturel régional

- Source définition : wikipedia,
- Source carte : site web Géoportail
- Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel

En France, un parc naturel régional (PNR) est créé par des communes contiguës qui souhaitent mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent (parfois en dehors des limites administratives classiques). La création d'un parc nécessite une labellisation par l'État et doit concerner un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. La Charte d'un parc naturel régional définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire, généralement sur une période de 12 ans. À la différence d'un parc national, un PNR, d'un territoire généralement beaucoup plus vaste, n'est pas associé à des règles particulières de protection de la faune et de la flore. Il ne s'agit pas d'une réserve naturelle, mais d'un espace où l'on recherche un développement respectueux des équilibres, voire une solution de maintien d'activités traditionnelles en déclin. La plupart des parcs naturels régionaux sont gérés par un Établissement public de coopération, syndicat mixte ouvert élargi, dont le conseil d'administration est composé d'élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques.

Les parcs naturels régionaux ont été créés en France par un décret en date du 1er mars 1967. Leurs territoires sont classés par décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. Les règles de gestion d'un parc régional figurent dans sa charte.

Le parc naturel régional de l'Oise - Pays de France (FR8000043) est à environ 400m du site du côté Ouest. Il s'agit du site le plus proche de l'exploitation.



Figure 1. Carte parc naturel régional aux abords du site

Parc naturel régional	FR8000043 - OISE-PAYS DE FRANCE	Distance au projet
Présentation	Ce site de 67 014,82ha est situé dans la région Ile de France, dans le département de l'Oise	400m minimum



2. Zones naturelles d'intérêt écologique pour la faune et la flore

- *Source définitions : wikipédia, site DRIEE*
- *Source carte : site web Géoportail*
- *Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel*

ZNIEFF = Zone d'intérêt naturel écologique, faunistique, floristique.

Les ZNIEFF de type I de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

2 ZNIEFF de type II et 2 ZNIEFF de type I sont situées entre 1.9km et 9.4 km du site.



Figure 2. Carte ZNIEFF aux abords du site



2.1 ZNIEFF type 1

ZNIEFF type 1	110020088 - LE MOULIN DE LUZARCHES	Distance au projet
Description	Périmètre provisoire créé à partir de données ornithologiques et botaniques partielles.	9.4km minimum (Nord Ouest du site)
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Oiseaux, Floristique, Phanérogames. Fonctionnels : Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Fonctions de régulation hydraulique Complémentaires : paysager	
Habitats	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse, Pelouses calcicoles sèches et steppes, Prairies humides et mégaphorbiaies, Vergers, bosquets et plantations d'arbres, Eaux douces, Lits des rivières, Prairies mésophiles, Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides, Roselières, Prairies améliorées, Cultures, Vergers, Forêts caducifoliées, Villages	
Espèces	Oiseaux, plantes.	

ZNIEFF type 1	220014323 - MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ERMENONVILLE	Distance au projet
Description	Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France. Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).	6.4km minimum (Nord du site)
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : Faunistique, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Insectes, Floristique, Bryophytes, Ptéridophytes, Phanérogames Fonctionnels : Auto-épuration des eaux, Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Fonctions de régulation hydraulique, Ralentissement du ruissellement, Role naturel de protection contre l'érosion des sols, Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges, Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs, Zone particulière d'alimentation, Zone particulière liée à la reproduction	
Habitats	Eaux douces stagnantes, Landes, fruticées, pelouses et prairies, Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes, Forêts, Tourbières et marais, Eaux courantes, Prairies humides et mégaphorbiaies, Communautés à Reine des prés et communautés associées, Prairies mésophiles, Végétation de ceinture des bords des eaux, Cultures, Plantations de conifères, Plantations de Peupliers, Mines et passages souterrains, Villes, Villages, Sites industriels en activité, Carrières, Lagunes et réservoirs industriels, canaux	
Espèces	Amphibien, Insectes, Mammifères, Oiseaux, animal, plantes	

2.2 ZNIEFF type 2

ZNIEFF type 2	110120061 - VALLEES DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX	Distance au projet
Description	Cette vaste zone diversifiée présente un intérêt écologique global par sa population de Cerf élaphe qui utilise les différents boisements et sa population de Chouette chevêche, bien représentée sur la vallée de l'Ysieux et autour des villages de plaine de France. Elle abrite par ailleurs plusieurs zones de grand intérêt comme les étangs et marais de Royaumont ou la Forêt de Coye.	1.9km minimum (Ouest du site)
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : Critères d'intérêts patrimoniaux, Ecologique, Faunistique, Oiseaux, Mammifères, Floristique, Phanérogames Fonctionnels : Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Fonctions de régulation hydraulique, Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs Complémentaires : Paysager, Historique	
Habitats	Milieux déterminants : Marais salés, Eaux douces, Lits des rivières, Pelouses calcicoles sèches et steppes, Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles, Prairies humides et	



	mégaphorbiaies, Prairies humides oligotrophes, Chênaies acidiphiles, Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais, Roselières, Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines), Vergers, bosquets et plantations d'arbres Habitats périphériques : cultures, villes, villages, Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, Forêts caducifoliées, Tourbières et marais
Espèces	Insecte, Mammifères, Oiseaux, Animal, Plante

ZNIEFF type 2	ZNIEFF 110020188 - BOIS DE SAINT LAURENT	Distance au projet
Description	Le boisement est constitué de 3 habitats ZNIEFF déterminants. Boisement intéressant, de structure plutôt hétérogène avec quelques gros houppiers. Présence de nombreuses mares et de suintements humides, notamment une à <i>Carex elongata</i> . Il s'agit d'un boisement en lien direct avec la forêt d'Ermenonville, côté Oise. La zone est un site de regroupement des femelles et des jeunes cerfs de la forêt d'Ermenonville, et abrite des putois, des hermines et des belettes. Il s'agit aussi d'un passage important pour la faune	6.5km minimum (Nord Est du site)
Critère d'intérêts	Patrimoniaux : Critères d'intérêts patrimoniaux, Ecologique, Faunistique, Mammifères, Odonates, Lépidoptères, Insectes, Floristique, Phanérogames	
Habitats	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés, Prairies humides atlantiques et subatlantiques, Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux, Eaux douces stagnantes, Clairières forestières, Forêts caducifoliées, Hêtraies, Typhaies, Communautés à grandes Laïches, Terrains en friche	
Espèces	Insectes, Mammifères, Plantes, Amphibien, Plantes, Fungi,	

3. Autres milieux naturels

- Source définitions : *wikipédia, site DRIEE*
- Source tableau : *site web inventaire national du patrimoine naturel*

3.1 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Les ZICO sont le résultat des inventaires préalables à la désignation des ZPS (zones de protection spéciale du réseau Natura 2000) ; ce sont généralement de grandes enveloppes à l'intérieur desquelles existent des habitats de chasse, de nidification, de repos, d'oiseaux de l'annexe I.

Elles ont été désignées dans le cadre de la directive "Oiseaux" 79/409/CEE du 6 avril 1979. Cette directive vise la conservation des oiseaux sauvages, en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière, et la protection des milieux naturels indispensables à leur survie. Pour répondre à la directive "oiseaux" et déterminer les zones « les plus appropriées en nombre et en superficie », il a été procédé à des inventaires, établis dans les années 1980 par le muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) puis actualisés, en 1994, sous la coordination de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Réalisé par un large réseau d'ornithologues, l'inventaire a été soumis ensuite pour validation aux directions régionales de l'environnement (DIREN).

L'inventaire a recensé 285 sites sur le territoire métropolitain pour une surface totale de 4,8 millions d'hectares (dont 327 270 ha de superficie maritime) soit 8,1 % du territoire. Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

C'est dans les zones de protection spéciale du réseau Natura 2000 (ZPS), qui sont des sous-ensembles des ZICO, qu'une gestion est préconisée. Il convient de se référer aux documents d'objectifs Natura 2000 (Docob) qui contiennent toutes les informations utiles à la préservation des populations d'espèces de la directive "oiseau".





Figure 3. Carte des zones ZICO aux abords du site

La ZICO la plus proche du site se localise dans la région Ile de France (Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi) à 6.5km au sud du site.

3.2 Arrêté de protection de biotope.

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Ce zonage réglementaire est actuellement la procédure la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés. Elle est particulièrement adaptée pour faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone.



Figure 4. Carte des arrêtés de protection du Biotope aux abords du site

L'arrêté de conservation du biotope le plus proche est localisé à 15.6km du site. Il s'agit du bois de Bernouille.



3.3 Forêt de protection.

Les forêts de protection sont des forêts placées sous un régime spécial dénommé "régime forestier spécial" qui concerne les forêts reconnues nécessaires au maintien des terres en montagne et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables.

Sont également concernées les forêts situées à la périphérie des grandes agglomérations ou celles dont le maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population. Cette législation concerne aussi bien les forêts privées que les forêts publiques.

La forêt de protection la plus proche est les forêts domaniales de Carnelle et de Montmorency et est située à 11.5km environ à l'ouest du site.

3.4 Réserve naturelle régionale.

□ *Source : site web Géoportail*

Le statut de classement de sites naturels en réserve naturelle régionale (RNR) est un statut français défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Il peut s'ajouter à un statut juridique de protection, tel que l'Arrêté préfectoral de protection de biotope.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a modifié le Code de l'environnement en instituant trois nouveaux types de réserves naturelles en France :

*Les Réserves naturelles nationales (ex-réserves naturelles) ;
Les Réserves naturelles régionales (RNR) (sites naturels classés à l'initiative du Conseil régional et les ex-réserves naturelles volontaires) ;
Les Réserves naturelles de Corse.*

La compétence de classement des Réserves naturelles régionales est désormais confiée au Conseil régional. Dans le même temps, la responsabilité des anciennes Réserves naturelles volontaires lui est également confiée. La publication du décret d'application de cette loi le 18 mai 2005 rend le classement de nouveaux sites naturels en RNR possible. Depuis cette date, les Conseils régionaux ont la possibilité de définir leur propre politique de classement de sites naturels en Réserve naturelle régionale.

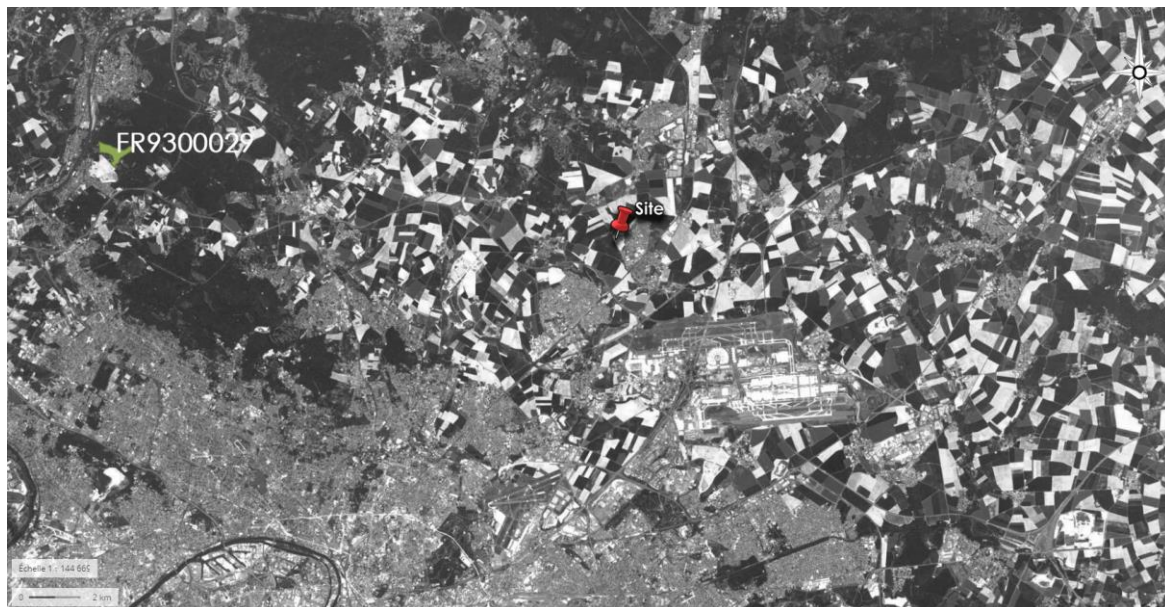


Figure 5. Réserves naturelles régionales aux abords du site

La réserve naturelle régionale la plus proche est localisée au Nord-Ouest du site à environ 19km. Il s'agit du Marais de Stors (FR9300029).



4. Récapitulatif des autres milieux naturels aux abords du site.

□ Source tableau : site web inventaire national du patrimoine naturel

Milieu naturel	Abords du site
Natura 2000	2 ZPS (FR2212005 et FR1112013), présence à 6.5km et 9.5km. 1 SIC/ZSC (FR2200380), présence à 9.6km.
ZNIEFF I	2 ZNIEFF de type I. La plus proche est à plus de 6.4km de distance
ZNIEFF II	2 ZNIEFF de type II, La plus proche est à plus de 1.9km de distance
Forêt de protection	les forêts domaniales de Carnelle et de Montmorency et est située à 11.5km environ
Parc naturel régional	Le parc naturel régional de l'Oise - Pays de France (FR8000043) est à environ 400m du site du côté Nord
Arrêté de protection du biotope	Le plus proche est localisé à 15.6km (bois de Bernouille).
Zone importante pour la conservation des oiseaux	La plus proche est Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi, à environ 6.5km.
Réserve naturelle régionale	Il s'agit du Marais de Stors (FR9300029). Elle est située à environ 19km.

Les milieux naturels protégés sont tous éloignés du site exploité par ESI, à plus de 400m du site.



5. Continuités écologiques

5.1 Le schéma régional de cohérence écologique

- *Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle I)*
- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)*

Les lois Grenelle établissent que sera constituée, une trame verte et bleue nationale, outil d'aménagement du territoire qui permettra de préserver et de créer des continuités territoriales.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural. Les continuités écologiques sont composées d'éléments du maillage d'espaces ou de milieux terrestres et aquatiques, qui, reliés entre eux, sont constitutifs d'un réseau écologique. Ce réseau comprend les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les cours d'eau et canaux. A l'échelle régionale, un schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'État et la Région constituera le document de cadrage de référence.

- *Source : Schéma régional de cohérence écologique d'Ile de France adopté en 2013*

Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Ses principales missions sont les suivantes :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action

Le SRCE de la région d'Ile de France est approuvé depuis le 26 septembre 2013 et adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013.

5.2 Continuité écologique sur le site

- *Source : PLU de Puisieux en France*

La conservation de la nature utilise des zones tampons pour améliorer la protection des zones relevant de la restauration, protection et gestion de la biodiversité (ex-aires protégées au sens Natura 2000 ou UICN du terme et en particulier les catégories V ou VI de l'UICN).

La zone tampon d'une aire protégée peut être située à sa périphérie. Elle peut aussi servir de zone de connexion biologique et raccorder (connexion biologique) plusieurs aires protégées, ou raccorder des éléments différents au sein ou à la périphérie interne d'une même zone protégée, augmentant ainsi leur dynamique et la productivité de l'effort de conservation.

C'est une zone située à l'interface (« écotone ») entre deux milieux ou habitats naturels ou habitats d'espèce.

Le site ne se trouve pas dans un secteur de continuité écologique.



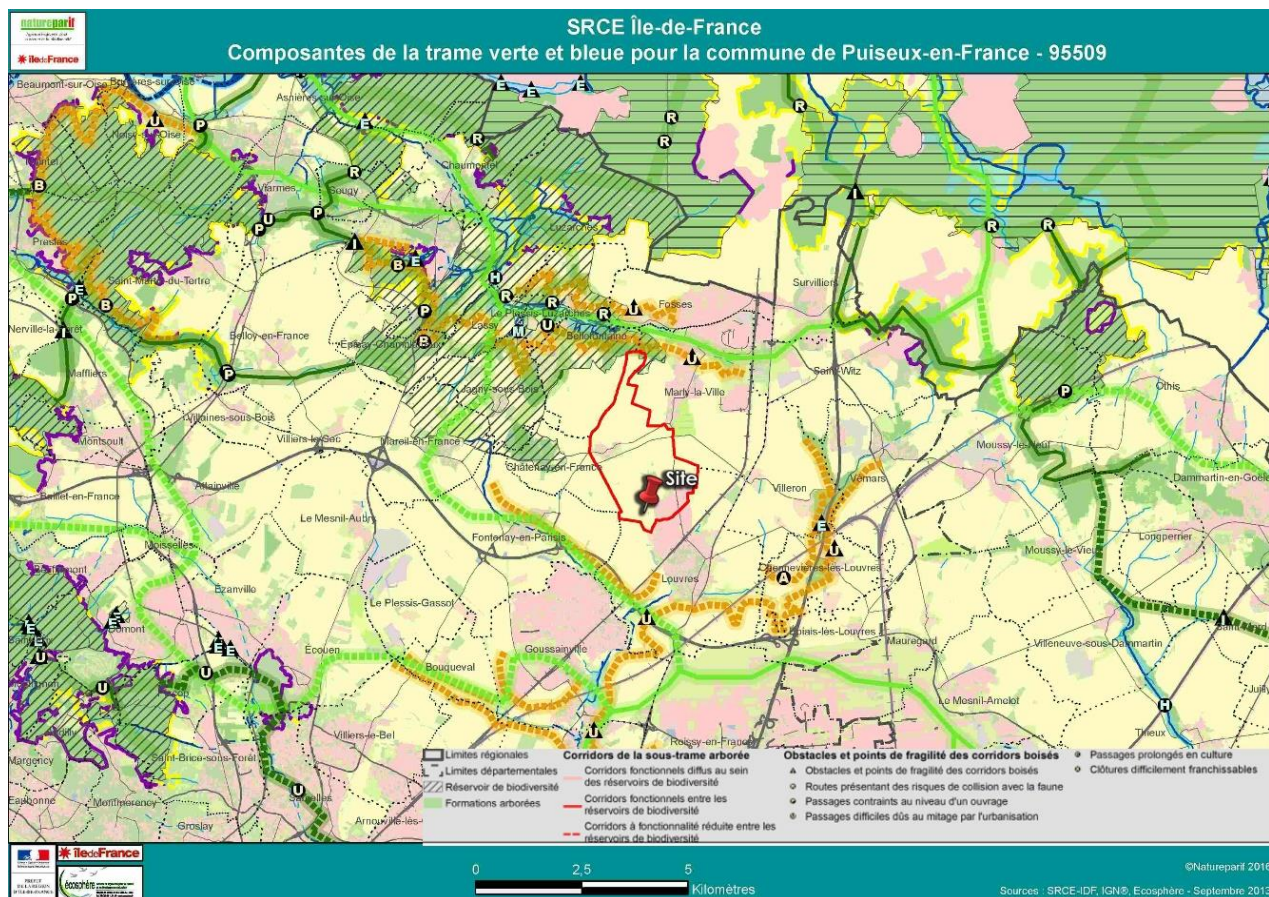


Figure 6. Carte SRCE de l'agence régionale de la biodiversité – site <https://refsrce.arb-idf.fr/cartes?id=95509>

6. Équilibres biologiques

6.1 Les objectifs

Les déséquilibres biologiques provoqués par l'introduction ou la disparition d'espèces animales sont une menace de plus en plus importante pour l'humanité. L'homme est souvent le principal responsable de ces situations de rupture des équilibres de l'écosystème.

Un écosystème* est un système biologique formé par un ensemble d'espèces associées, développant un réseau d'interdépendances dans un milieu caractérisé par un ensemble de facteurs physiques, chimiques et biologiques permettant le maintien et le développement de la vie. Selon ces facteurs, les écosystèmes sont constitués de combinaisons d'espèces (micro-organismes, plantes, champignons, animaux et bien sûr homme) plus ou moins complexes.

Ce fractionnement du territoire et de ses grandes entités biogéographiques (massifs forestiers, vallées, plateaux...), conduit à une réduction des continuités écologiques et des échanges génétiques entre les écosystèmes. Au-delà de la zone d'étude, un effort de restauration des équilibres biologiques est mené depuis une vingtaine d'années, notamment dans les zones humides.

6.2 Équilibres biologiques sur le site

Le site se trouvera au sein de la zone périurbaine anciennement terrain agricole, sur le domaine de la ZAC du bois du temple, sur la commune de Puiseux en France. Il est distant à minima de 400m des zones protégées, il n'y a donc pas d'impact possible sur ces zones.

